

# Concept de sélection voile pour la participation aux championnats du monde universitaires (CMU) 2020

Version def 19.11.2019

## 1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour les CMU.

## 2. Date de la manifestation

Les championnats du monde universitaires, à Campione, Italie, du 30.6. au 4.7. 2020. Compétitions dans la discipline voile (umpired fleet race)

## 3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Les nombres de participants suivants sont définis:

mixed team (2 men, 2 women) sailed on J70 boats

## 4. Participation à l'Universiade d'été

Les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait):

1. Citoyenneté suisse
2. Âge: au minimum 17 ans et au maximum 25 ans, c'est-à-dire date de naissance comprise entre le 01.01.1995 et le 31.12.2002
3. Statut d'étudiant, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue, suisse ou étrangère.

Frais: les athlètes sélectionné-e-s doivent contribuer personnellement aux frais jusqu'à un minimum de 30%. Les frais sont également couvert par un maximum de 50% par Swiss University Sports, et 20% par l'Université/Haute école.

## 5. Sélections

### 5.1. Critères de sélection

**Critères principaux: les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un athlète puisse être proposé pour intégrer la sélection:**

As there is only the Swiss Sailing League as umpired fleet races, the selection will be made in the J70 circuit.

The teams have to sail as much as possible on the J70 and show their best performance at least in 4 J70 races.

### 5.2. Compétitions définies par la fédération

Swiss Cups, Italia Cup, Winter Series, Lake Constance Battles, Swiss Sailing League Events

### 5.3. Période de sélection

All J70 Races from 2019 until march 2020.

### 5.4. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le chef de discipline (CD) en concertation avec la fédération, avant la fin de la période de sélection et sur la base des critères de sélection convenus. Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

## 5.5. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par le **comité de sélection** de Swiss University Sports:

Cheffe du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Marilen Matter Graf)

Directeur général Swiss University Sports (Leonz Eder)

Vice-président Swiss University Sports (Lorenz Ursprung)

La commission de sélection décide de façon définitive à la majorité des voix.

## 6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants sont soumis aux règles de l'AMA. Le site web [www.antidoping.ch/fr](http://www.antidoping.ch/fr) fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés ou diplômés, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales.

Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le chef de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

## 7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le **concept de sélection** est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par les fédérations. Pour l'Universiade d'été, tous les concepts de sélection doivent être publiés au plus tard **huit mois avant la date de la compétition**.

Le chef de discipline / la délégation s'assure que les athlètes et entraîneurs concernés ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

## 8. Autres dispositions

Les athlètes doivent s'être manifestés au plus tard **six mois** d'avance en tant que «probables» auprès de leur CD. Les probables pris en compte sur Gamemanager donnent leur accord à participer au cas d'une sélection, et se sont engagés à suivre le programme de sélection proposé (compétitions nationales / internationales) et à relever les éventuelles épreuves de préparation.

Tous les probables seront saisis sur GAMEMANAGER par le CD (nom/prénom/adresse électronique). Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Ce n'est qu'au moment de la sélection que peut être défini le nombre d'officiels pouvant participer à l'Universiade. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient à la cheffe du sport d'élite et au directeur générale Swiss University Sports.

## 9. Responsabilités

Cheffe de discipline responsable

Theresa Lagler, [theresa.lagler@swiss-sailing.ch](mailto:theresa.lagler@swiss-sailing.ch), 079 903 45 06

Zürich, 19.11.2019 / Version Def.

Gezeichnet:

Theresa Lagler, Cheffe de la discipline

Marilen Matter Graf, Cheffe du sport d'élite Swiss University Sports